Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_038-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-038

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix :** Catherine Tréanton **Plouigneau** : Johny Delépine.

Renouvellement de la convention pour la mise à jour et la diffusion du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°24 "Coopérer, mutualiser et adapter les actions publiques au service d'un projet commun"

Rapporteur : Christophe Micheau

La réforme « anti-endommagement des réseaux » (ou réforme « DT-DICT ») du 1er juillet 2012 vise à informer sur la localisation des réseaux enterrés en France. Elle impose à tous les gestionnaires de réseaux de détecter et d'identifier précisément leurs ouvrages enterrés d'ici 2020, 2026 ou 2032 (date variable en fonction de la sensibilité des réseaux et de la typologie des communes).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_038-DE

Cette réforme oblige également à faire figurer ces réseaux sur le « meilleur levé régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente », le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le PCRS est un fond de plan précis, suivant des normes nationales, sur lequel tout élément (réseaux, mobilier urbain, projet d'aménagement) peut se greffer.

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF) s'est déclaré « autorité locale compétente » pour la mise en œuvre et la gestion du PCRS. Il a engagé la réalisation d'un PCRS sur l'ensemble du département (hormis le territoire de Brest Métropole qui possède déjà son propre fond de plan) depuis 2020.

Une précédente convention a donc été signée avec le SDEF pour la période 2021-2025 pour l'élaboration de ce PCRS.

Cet engagement arrivant à échéance, le SDEF propose un nouveau partenariat avec les EPCI, le Conseil Départemental ainsi que des gestionnaires privés (ENEDIS, GRDF) pour la mise à jour et la diffusion de cette donnée. Ce partenariat reposerait sur une convention d'une durée de 5 ans (2026-2030) visant à définir les modalités techniques, administratives et financières de mise à jour et de diffusion du PCRS.

La participation financière de chaque EPCI serait calculée en fonction de sa population et des kilomètres de voirie à numériser, soit pour Morlaix Communauté (2 565 km de voirie) une participation totale de 98 231 € :
- 8 117 € pour l'investissement matériel du SDEF
- 18 023 € /an pendant les 5 années du contrat.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et littoral du 12 novembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le partenariat proposé par le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF) pour la mise à jour et la diffusion du Plan Corps de Rue Simplifié et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX Communauté
BAIE DE MORLAIX